

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DE QUARTIER PONT BORDEAU ARMENAUT

PDTP
Service Proximité - 02 38 52 40 70
accueil.ddtp@ville-saintjeandebraie.fr

Date : 28 mars 2023 à 18h00
Lieu : Salle du Conseil municipal

Présents :

Madame le Maire
Madame Brigitte JALLET, adjointe à l'aménagement du cadre de vie
Monsieur Franck FRADIN, adjoint délégué aux quartiers, à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti
Monsieur Jean-Claude MARINAULT, conseiller municipal délégué aux quartiers et aux travaux
Monsieur Pierre-Cécil RUFFIOT-MONNIER, conseiller municipal délégué à la lecture publique et à la vie associative culturelle
Madame Laurence HADROT, conseillère municipale déléguée à l'Epicierie Solidaire
Le service proximité-quartiers de la Ville
Des membres du comité de quartier
Des habitants du quartier

Introduction – ouverture de la séance

Yves LIRZIN, vice-président du Comité, remercie les personnes présentes ce soir pour l'Assemblée générale annuelle : les élus, les services, les membres du comité et les habitants. Il excuse Jacky FORTEPAULE, président du Comité, retenu ce soir pour des raisons familiales. Il tient à compléter le nom du quartier avec le secteur des Hauts de Saint-Loup. Madame le Maire remercie à son tour l'ensemble des participants présents ce soir. Les élus et service se présentent à tour de rôle. Nicolas JOSIC, responsable du service proximité-quartiers est excusé. Jean-Claude MARINAULT présente les membres du bureau et les rencontres qui se sont déroulées en 2022. Franck Fradin expose le diaporama.

Déroulé du diaporama

N° de Fi ch e	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Des rencontres ou présentations de projets 2022	<ul style="list-style-type: none"> - la participation à la rencontre avec les riverains des rues de Verville et Dezarnaulds le 24 janvier 2022. - la participation au comité de sélection de la troisième édition du budget participatif le 3 février 2022. - l'Assemblée Générale du Comité le 22 février 2022 - la participation du Comité à l'opération «Je plante un arbre 	

	<p>dans les quartiers » le 30 mars 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence à la rencontre avec les riverains de la rue du Pont Bordeaux pour les travaux de requalification le 24 mai 2022. - la participation à la rencontre de l'ensemble des bureaux des Comités le 28 juin 2022. - la présence du Comité au Forum des associations le 4 septembre 2022. - la participation à la marche citoyenne pour le ramassage des déchets le 17 septembre 2022. - la balade urbaine inter-quartiers avec les comités Centre-Ville et Charbonnière le 22 octobre 2022 - la participation aux réunions du groupe de travail « piétons-vélos ». 	
Des actions et réalisations dans votre quartier en 2022	<p>Rue du Pont Bordeaux : tronçon situé entre la voie ferrée et l'avenue Charles Péguy</p> <p>L'aménagement de la rue et de la portion du boulevard J.F. Kennedy entre la rue du Pont Bordeaux et l'allée des Roses.</p> <p>Montant des travaux : 755 000 €.</p> <p>Origine de la demande : Ville.</p> <p>Réalisation : Orléans Métropole.</p>	
	<p>Rue du Pont Bordeaux :</p> <p>Le passage en « zone bleue » de trois places de stationnement au droit de la boulangerie.</p> <p>Montant des travaux : 450 €.</p> <p>Origine de la demande : commerçant, Comité de quartier .</p> <p>Réalisation : régie.</p>	
	<p>Rue du Pont Bordeaux au droit du groupe scolaire Louis Petit :</p> <p>La sécurisation des abords des écoles par la mise en place de totem « crayons » indiquant la « Traversée d'écoliers! ».</p> <p>Montant des travaux par dispositif : 1 700 €.</p> <p>Origine de la demande : Ville.</p>	

		<p>Rue du Puits de Ville : La matérialisation d'un croisillon au droit de la sortie du parking de la résidence Vallogis. Montant des travaux : 420 €. Origine de la demande : riverains. Réalisation : régie.</p>	
		<p>Rue des Hauts de Saint-Loup : La problématique du stationnement. Le travail mené en lien avec le bailleur « Les Résidences de l'Orléanais » pour inciter les locataires à garer leurs véhicules dans les garages. Origine de la demande : Ville, riverains.</p>	
		<p>Rue de Verville : La mise en sens unique entre les rues Jean Zay et Jean Jaurès dans le sens Nord-Sud, la reprise des marquages, la matérialisation de nouvelles places de stationnement et d'un contre sens cyclable. Montant des travaux : 7 484 €. Origine de la demande : riverains. Réalisation : Orléans Métropole.</p>	
		<p>Rue Jean Zay : L'installation d'un panneau clignotant indiquant la traversée piétonne. Montant des travaux : 1 500 €. Origine de la demande : riverains, Comité de quartier. Réalisation : régie.</p>	
		<p>Avenue du Capitaine Jean : La réfection du tapis d'enrobé sur le tronçon situé entre la voie ferrée et le rond-point de la rue A.Guyot. Montant des travaux : 165 000 €. Origine de la demande : Ville. Réalisation : Orléans Métropole.</p>	

	<p>Avenue du Capitaine Jean La sécurisation du rond-point. Montant des travaux : 54 000 €. Origine de la demande : Ville, Comité de quartier. Réalisation : Orléans Métropole.</p>	<p>F Fradin précise que cet aménagement a été réalisé en concertation avec le groupe de travail piétons-vélos au mois de mai.</p>
	<p>Place Avicenne : L'installation de 5 arceaux pour les vélos. Montant des travaux : 750 €. Origine de la demande : centre social. Réalisation : régie.</p>	
	<p>Parc des Armenault : La plantation mécanisée de bulbes (tulipes et narcisses) le long du chemin de la rue des Armenault en direction de l'avenue Charles Péguy et à l'entrée du parc côté avenue. Montant des travaux : 2 550 €. Origine de la demande : Ville. Réalisation : régie.</p>	<p>Ces bulbes refleurissent tous les ans.</p>
	<p>Plaine de jeux du Pont Bordeau : La reprise du sol amortissant de l'aire de jeux. Montant des travaux : 39 989 €. Origine de la demande : Ville. Réalisation : entreprise.</p>	<p>Le sol installé précédemment n'était pas de bonne qualité.</p>
	<p>Rue Albert Guyot : La mise en place de bandes podotactiles aux deux passages piétons. Montant des travaux : 720 €. Origine de la demande : Orléans Métropole. Réalisation : régie.</p>	

	<p>Des actions et réalisations dans la ville en 2022</p>	<p>La création de décors naturels installés à l'automne et pour les fêtes de fin d'année dans différents massifs de la commune et sur le marché de Noël :</p> <p>Budget consacré : récupération.</p> <p>Travaux réalisés en régie : 190 heures de travail.</p>	<p>Ces décors ont été réalisés sur l'initiative des agents de la Ville. Des insectes sont en cours d'installation dans les massifs, mais certains sujets ont déjà disparu.</p>
		<p>La mise en place d'éco-pièges et de nichoirs au parc des Longues Allées, au parc de la Picardière et au centre de loisirs de la Godde :</p> <p>Les éco-pièges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 pièges pour la chenille processionnaire du pin budget : 1050 € ✓ 50 pièges pour la chenille processionnaire du chêne budget : 1320 € <p>Les nichoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 nichoirs en complément des 10 existants au parc des Longues Allées ✓ 3 nichoirs et 2 gîtes à chauve-souris au parc de la Picardière ✓ 10 nichoirs à mésanges au centre de loisirs de la Godde 	<p>F Fradin précise que les pièges permettent la capture des papillons de la chenille processionnaire.</p> <p>Il indique qu'un couple de mésanges, qui nourrit ses petits dans le nid, peut ingérer jusqu'à 500 chenilles par jour.</p>
		<p>L'opération « Je plante un arbre » :</p> <p>Le 30 mars 2022, 620 bénéficiaires dont 412 nouveaux participants.</p> <p>1045 plants distribués :</p> <ul style="list-style-type: none"> -63 arbres d'ornement -220 arbres fruitiers -260 arbustes d'ornement -460 arbustes fruitiers 	<p>L'opération qui vient de se dérouler le 1^{er} mars a compté 692 participants.</p>

		Budget consacré à l'opération : 13 000 €. Renouvellement de l'opération le 1er mars 2023.	
		L'opération « Je plante un arbre dans les quartiers » : 1 arbre planté dans les 6 quartiers. La plantation d'un aulne au parc des Armenault le 30 mars 2022.	Cette opération a été proposée aux six comités, avec le reliquat d'arbres de l'opération « Je plante un arbre » de 2021.
		La mise en place des panneaux portant le label « territoire engagé pour la nature » : 8 panneaux installés aux entrées de ville. Demande de renouvellement du label pour l'année 2023.	F Fradin précise que la Ville détient ce label depuis 2019. Il est renouvelé pour la période 2023 à 2025 avec un plan d'actions à mettre en œuvre.
		Le versement d'aides financières pour la destruction des nids de frelons asiatiques : 5 bénéficiaires en 2022 Montant des aides octroyées: 50% du montant de la facture Budget de l'opération: 1 500 € Renouvellement de l'aide en 2023	Pour bénéficier de cette aide, il faut remplir un dossier et y joindre la facture de l'entreprise qui a réalisé l'intervention. Franck Fradin indique que six nids de frelons ont été détruits sur le domaine public en 2022. Le frelon asiatique est toujours présent, un nouveau frelon « oriental » a été détecté en France cette année.
		Les « 24 heures de la biodiversité » : Le thème « Un incroyable monde à deux pas de chez vous ». Les 24 et 25 septembre 2022, après-midis. Plus de 100 participants, animations Art Plus, Graines de bonheur, promenade en calèche. Les sites : parcs des Longues Allées, des Armenault, de la Picardière et chemin de Halage pour la promenade en calèche entre les deux parcs. Budget consacré à l'opération : 4 150 €.	F Fradin précise que la prochaine édition se tiendra au parc du Vallon Saint-Loup le 3 juin prochain en présence d'associations. Des ateliers de création de nichoirs et de confection de bouquets seront proposés aux enfants.

	<p>La plantation d'arbres dans la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 56 arbres : savonnier, chêne, magnolia, mélèze, tilleul, catalpas, ginkgo biloba. - 6 arbres de l'opération « Je plante un arbre dans les quartiers ». - au total : 17 quartier Centre-Ville, 25 quartier Loire Bionne, 14 quartier Frédeville, 3 quartier Ambert Bourgogne Saint-Loup, 2 quartier Pont Bordeau Armenault et 1 quartier Charbonnière. <p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4000 € pour 2022 - 9000 € pour 2023 	.
	<p>Rue de la Loire :</p> <p>La plantation d'une micro forêt de 3 500 m². Des essences locales, 3 plants par m². En présence des habitants et des Comités de quartier le samedi 4 février de 9h30 à 12h30. Budget : financé par le fond de Responsabilité Sociétale des Entreprises. En partenariat avec TREESEVE. La plantation de 9 000 arbres et arbustes.</p>	<p>F Fradin indique que les plantations se sont déroulées, du jeudi au samedi, avec la participation des écoles Louis Gallouédec et Louis Petit, d'entreprises et d'habitants. 24 essences différentes ont été plantées.</p>
	<p>Stade de football Marcel Thomas complexe sportif du Petit Bois :</p> <p>Le remplacement des éclairages du terrain d'honneur- installation de projecteurs LED (économies d'énergie). Origine de la demande : SMOC Football. Budget consacré à l'opération : 107 000 €. Travaux : entreprise.</p>	<p>Madame le Maire indique que ce nouvel éclairage permet l'évolution du club. Yves Lirzin précise que la demande a été formulée par la ligue de football. Une subvention de 15 000 € a été obtenue auprès du Fond d'Aide au Football Amateur.</p>
	<p>Médiathèque :</p> <p>La pose de films isolants sur les vitres pour le confort des usagers. Budget : 10 000 € Travaux : régie</p>	<p>Cette installation permet de réfléchir 85% des rayons solaires pour le confort des usagers, des agents et pour la préservation des ouvrages.</p>

		<p>L'achat de 22 défibrillateurs :</p> <p>Installés dans des équipements publics de la ville (médiathèque, piscine...).</p> <p>Budget : 25 000 €</p>	
		<p>L'achat de nouvelles décorations de Noël à ampoules LED (économie d'énergie) :</p> <p>Budget : 15 000 €</p>	Des sapins naturels ont été décorés avec ces éclairages.
		<p>La régulation et automatisme des chaufferies (économies d'énergie) :</p> <p>Divers bâtiments municipaux.</p> <p>Budget : 15 000 €</p> <p>Travaux : entreprise</p>	F Fradin indique que ces travaux permettent de modifier les horaires ainsi que les températures, à distance, avec des alertes possibles.
		<p>Cimetière du Bourg :</p> <p>La remise en état du mur mitoyen.</p> <p>Budget : 22 000 €</p> <p>Travaux : entreprise</p>	Ces travaux ont été réalisés après la Toussaint.
		<p>Salle des Fêtes :</p> <p>L'entretien des parquets.</p> <p>Budget : 8 000 €</p> <p>Travaux : régie</p>	Les travaux ont consisté en la vitrification du parquet et au remplacement des roulettes sous les gradins.
		<p>Épicerie solidaire :</p> <p>La réalisation de travaux de réaménagement intérieurs.</p> <p>Budget : 22 000 €</p> <p>Travaux : régie et entreprise</p>	Les travaux ont consisté, entre autres, au renouvellement de l'éclairage, à la création d'un local déchets et d'un local de stockage, au remplacement du carrelage, au remplacement de mobilier...
		<p>Marché du dimanche</p> <p>Installation de barrières pivotantes pour la sécurisation du marché sur les rues Jean Zay et Planche de Pierre</p> <p>Montant des travaux : 23 000 €</p> <p>Origine de la demande : Ville</p> <p>Réalisation : entreprise</p>	Madame le Maire indique que les barrières «Vauban» étaient parfois déplacées permettant le passage de véhicules. Ces barrières sont fixes et pivotent.

		<p>Zoom sur l'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pouvoir de police générale du maire pour l'éclairage des voies et places publiques. -Installation, Maintenance et renouvellement assurés par Orléans Métropole (MESTEP). <p>Estimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -4000 lampadaires soit 1 pour 5,3 habitants -23 carrefours à feux <p>Interventions 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -292 demandes en éclairage public -10 demandes en signalisation tricolore -Délai moyen d'intervention pour une lampe en panne 2,5 jours 	<p>Franck Fradin indique que les interventions sont en baisse. Il y a eu 336 interventions sur l'éclairage public et 17 sur les feux tricolores en 2022. Les demandes sont principalement formulées en hiver.</p>
		<p>Le plan de sobriété global : les actions déployées</p> <p>la régulation de la température dans les bâtiments publics occupés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -20° dans les écoles et structures petite enfance, 19° dans les bureaux, adapter les températures aux usages dans les gymnases, baisser la température de 1° dans les bassins de la piscine. -la réduction des plages horaires de l'éclairage public : extinction de l'éclairage de 0h à 6h, effective depuis le 28 novembre (sauf axes routiers principaux, certains secteurs pour des raisons de sécurité) Extinction entre 1h30 et 4h00 le long de la ligne du tramway. -La limitation des décorations lumineuses de Noël dans le temps passant à 1 mois au lieu de plus de 2 mois. Une économie de 84 000 € / 483 000Kwh. -la sensibilisation des agents et usagers utilisateurs des bâtiments publics afin de limiter la consommation énergétique en adoptant les bons gestes. -le démontage progressif des panneaux lumineux d'information dans la ville. 	<p>Le maintien de l'éclairage public de minuit à 6h00 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les grands axes (les deux routes départementales) - le centre-ville. - le quartier du Pont Bordeau. - le boulevard Pierre Mendès France et rue de la Gare. - les rues qui dépendent d'une armoire connectée aux grands axes éclairés. <p>Une riveraine signale qu'une portion de l'avenue de Verdun est dans le noir, le retour à la lumière peut perturber les conducteurs.</p> <p>Madame le Maire indique que c'est l'armoire de la tangentielle qui commande cet éclairage. Il faudra se rapprocher du Département pour plus de cohérence. Elle confirme que ces situations peuvent perturber certains conducteurs.</p> <p>Un habitant signale que la moitié de la rue du Pont Bordeau reste allumée (au niveau de l'école).</p>

			<p>Un autre riverain signale qu'une portion de l'avenue Charles Péguy est restée éteinte, une partie de l'hiver, mais cela est rentré en ordre maintenant.</p> <p>Madame le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les dysfonctionnements. Elle précise que chaque commune a déterminé ses horaires d'extinction et les axes concernés. Par exemple, la Ville d'Orléans a choisi d'éteindre les faubourgs. Un travail de mise en cohérence est envisagé pour agrandir les plages d'extinction d'ici à la fin de l'année.</p>
		<p>Le bilan de la marche citoyenne abraysienne pour le ramassage des déchets le samedi 17 septembre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 circuits, 1 par quartier - 36 sacs de 100 litres collectés - 94 participants - le renouvellement de l'opération en 2023 	<p>L'opération sera renouvelée le samedi 16 septembre.</p>
	Des projets dans votre quartier et dans la ville pour 2023		
	Les projets dans votre quartier	<p>Rue du Puits de Ville : La mise en place de « stop » au carrefour avec l'allée du Puits de Ville. Origine de la demande : pétition riverains. Réalisation : régie.</p>	
		<p>Rue du Puits de Ville : La reprise des marquages au sol de la rue. Origine de la demande : Ville. Réalisation : Orléans Métropole.</p>	
		<p>Rue des Armenault – rue du Grand Carré : Le recensement des quilles et adaptation des dispositifs si nécessaire.</p>	

		<p>Origine de la demande : Comité de quartier, syndic de copropriété.</p> <p>Réalisation : Ville.</p>	
		<p>Rond-point rue des Roses et boulevard J. F. Kennedy :</p> <p>La réfection des trois passages piétons.</p> <p>Origine de la demande : Ville, Orléans Métropole.</p> <p>Réalisation : Orléans Métropole.</p>	<p>Les panneaux dégradés ou manquants seront remplacés.</p> <p>Une riveraine de l'allée des Roses signale qu'elle récupère régulièrement des ballons dans son jardin, envoyés par les enfants de la résidence du bailleur Scalis. Elle indique qu'il est difficile de trouver un interlocuteur et souhaite savoir quand sera aménagé l'espace de jeux devant la résidence.</p> <p>F Fradin indique que ces travaux étaient prévus. Laurence Hadrot précise que des bancs ont été refaits en fin d'année.</p> <p>Un autre riverain signale que des déchets, en provenance de la résidence, volent avec le vent. Les portes des locaux poubelles ne sont pas fermées jusqu'au sol côté rue du Pont Bordeau. Madame le Maire indique que la Ville se rapprochera du bailleur pour lui faire part de ces différentes remarques.</p>
		<p>Rue du Vivien :</p> <p>La pose d'enrobé sur une partie du trottoir.</p> <p>Origine de la demande : Ville.</p> <p>Réalisation : régie.</p>	
		<p>Parking public rue des Hauts de Saint-Loup :</p> <p>La réflexion en cours pour le marquage de la délimitation des places de stationnements.</p> <p>Origine de la demande : Ville.</p>	<p>Ces marquages permettraient d'organiser le stationnement sur ce parking.</p>
		<p>Place Avicenne :</p> <p>La prise d'un arrêté réglementant l'interdiction d'arrêt et de stationnement sauf pour les places « H » et les véhicules des services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 7h à 20h hors emplacements matérialisés - de 20h à 7h sur l'ensemble du parking 	<p>Madame le Maire précise que cet arrêté fait suite à des rencontres organisées avec les riverains. Ce dernier permet à la Police municipale et à la Police nationale de verbaliser et ainsi de réguler les regroupements et la stagnation des véhicules. Elle rappelle qu'elle demande régulièrement, à la Préfète et au Directeur départemental de la</p>

			<p>sécurité publique du Loiret, le passage de la Police nationale avec des patrouilles pédestres. Pour information, la Police municipale est dotée de deux ASVP, agents de surveillance de la voie publique, qui veillent au respect des « zones bleues » et procèdent à des recherches d'identités lors de la présence de dépôts sauvages. La Police municipale est aussi équipée de jumelles qui permettent de dresser des procès verbaux lors d'excès de vitesse sur les axes de circulation. Des vélos et motos permettent aux agents de circuler dans des secteurs inaccessibles aux voitures. Une brigade cynophile permet aux agents de patrouiller en sécurité et de disperser facilement les regroupements.</p>
		<p>Avenue Charles Péguy : L'ajout de panneaux de limitation à 50km/h sur l'avenue.</p>	<p>F Fradin indique que trois panneaux supplémentaires rappelant la limitation de vitesse seront installés dans le sens Ouest-Est et deux dans le sens Est-Ouest.</p> <p>Un habitant demande le remplacement d'un panneau vieillissant au droit de la société Malakoff Médéric. F Fradin répond qu'il pourra être remplacé en même temps que l'installation des panneaux complémentaires.</p> <p>Un autre habitant signale le passage d'une moto, à grande vitesse, notamment le week-end. Madame le Maire rappelle que la Police municipale effectue des contrôles de vitesse et verbalise.</p> <p>Un riverain fait part de vitesses excessives, notamment au niveau du pôle commercial ALDI, et souhaite des contrôles de vitesse ou voire la mise en place de dispositifs pédagogiques pour dissuader les automobilistes. Madame le Maire précise que les derniers relevés de vitesse réalisés sur l'avenue indiquent que 90% des conducteurs respectent les limitations et que la vitesse moyenne relevée est de 42 km/h. Elle n'est pas persuadée que les dispositifs pédagogiques soient efficaces pour apaiser la vitesse.</p>

		Un habitant juge très dangereuse la circulation des trottinettes sur les trottoirs. Madame le Maire confirme la dangerosité et la complexité de ces pratiques, elle rappelle la responsabilité individuelle des utilisateurs qui circulent parfois sans protections.
	<p>Plaine du Pont Bordeau et place Avicenne : Première édition du festival Urb'Braye. Samedi 1er juillet 2023 de 10h à minuit. Un an sur deux, en alternance avec le festival l'Embrayage. Stands et animations en collaboration avec les associations locales.</p>	<p>P.C. Ruffiot-Monnier explique la naissance de ce nouveau festival qui mettra à l'honneur les arts urbains. Il est principalement destiné au jeune public. Il se tiendra le 1^{er} juillet de 10 h à minuit. Un village de stands « actions et prévention » sera installé. Des animations viendront ponctuer l'événement. Deux scènes musicales prendront place dans la plaine du Pont Bordeau : une avec des groupes locaux et la seconde avec des groupes nationaux. Il sera également possible de se restaurer sur place.</p> <p>Madame le Maire complète en précisant que ce festival est à vocation culturelle et populaire, il sera gratuit et destiné aux 11-25 ans avec la volonté d'amener des animations au cœur du quartier. Des démonstrations de pratiques sportives, que l'on retrouvera lors des jeux olympiques 2024, seront réalisées.</p>
	Les projets dans la ville	
	<p>La réhabilitation de la Halle des sports dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques - Paris 2024 : Budget : 680 000 € Subventions : - 150 000 € obtenus de l'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - 250 000 € demande formulée auprès du Département</p>	<p>Les travaux consisteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des travaux d'accessibilité - au remplacement du parquet - au renouvellement de l'éclairage - à la mise aux normes des paniers de basket <p>Madame le Maire précise que l'équipement est labellisé comme centre de préparation potentiel pour le basket.</p>

	<p>Les travaux dans les groupes scolaires : Exemples d'opérations programmées en 2023 pour un montant de 448 150 € hors restructuration du groupe scolaire Louis Gallouédec.</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction d'un préau à l'école Louise Michel : 70 000 €. - travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école Louis Petit : 90 000 €. - travaux de réhabilitation isolation extérieure et huisseries à l'école Jacques Prévert : 85 000 €. - les travaux récurrents : 135 000 €. 	<p>Les travaux de l'école Louis Petit et Jacques Prévert se dérouleront en plusieurs tranches.</p>
	<p>La rénovation de la salle du Conseil municipal / salle des mariages : Budget : 108 000 €.</p>	<p>F Fradin précise que les travaux concerneront l'accessibilité, le renouvellement de l'éclairage, l'installation de la vidéo et la modularité seront effectués.</p>
	<p>L'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance dans la Ville : Budget : 46 000 €.</p>	<p>Madame le Maire complète en indiquant qu'une caméra sera installée sur le rond point de la RD 2152 ainsi que sur le rond-point du boulevard Kennedy. La ville compte 110 caméras et chaque année un budget est consacré à de nouvelles acquisitions. Elles permettent de sécuriser les différents quartiers et axes routiers.</p>
	<p>La réfection des sols et de la toiture de l'espace Marcel Joriot : Budget : 45 000 €</p>	<p>Les travaux ont consisté à des réparations.</p>
	<p>Les travaux dans les parcs et jardins : Budget : 46 000 €</p>	<p>Des mises aux normes de coffrets électriques ont été réalisées.</p>
	<p>La réalisation d'une aire de jeux inclusive dans le cadre du budget participatif : Budget : 50 000 €</p>	<p>F Fradin indique que le lieu n'est pas encore déterminé.</p>

	<p>Cimetière du bourg : La création d'un mur sur la rue de la Liberté en remplacement du grillage existant. Budget : 23 000 €.</p>	<p>Cette réalisation répond à la législation.</p>
	<p>Cimetière de Frédeville Lancement des études pour le doublement de la superficie actuelle.</p>	<p>La Ville a acquis les terrains nécessaires à cette extension en 2022. Les études démarrent. La conservation de l'aspect paysager est souhaitée.</p>
	<p>La restructuration et extension du groupe scolaire Louis Gallouédec : Approbation du pré-programme et de l'enveloppe budgétaire en juin 2022. Ouverture du concours d'architecte fin 2022. Début des études 2023, travaux 2025. Livraison pour la rentrée de septembre 2026. Budget : 7 000 000 € dont 300 000 € pour 2023.</p>	<p>Madame le Maire indique que c'est un projet important du mandat, 7 millions d'euros sont budgétés pour cette opération. Les études et consultations se sont déroulées en 2022, le projet est actuellement en phase de concours. Les bâtiments anciens sont conservés. Le nombre de salles de classe est constant, une réorganisation des espaces intérieurs est envisagée pour répondre aux usages actuels. Le parc de la Pomme de Pin sera conservé. Les travaux se dérouleront en 2025 et en site occupé. La livraison est souhaitée pour la rentrée de septembre 2026.</p>
	<p>La création d'un bassin hydraulique enterré et l'aménagement de l'esplanade de Gaulle : Montant des travaux : 3 090 926 € - 2 035 506 Orléans Métropole bassin et ouvrages hydrauliques + 270 000 € (fontis). - 1 055 420 € Saint-Jean de Braye aménagement, voiries et espaces verts. Les étapes du chantier : - début de la construction de l'ouvrage amont, des collecteurs et travail sur les parois du bassin depuis le 16 janvier. - mars 2022 à mai 2023 : reprise des travaux d'aménagement du bassin. - mai 2023 à août 2023 : travaux d'aménagement de l'esplanade. - automne/hiver 2023 : travaux paysagers / espaces verts.</p>	<p>F Fradin indique que la découverte de cavités a retardé les travaux. Ces derniers ont repris depuis le 16 janvier. Tous les modules sont installés et le comblement en cours. Les plantations seront réalisées à l'automne-hiver. Les monuments commémoratifs reviendront sur la place d'ici au mois de septembre, et les commémorations du 11 novembre pourront s'y tenir.</p>

		<p>La requalification du secteur Jean Rostand :</p> <p>La création d'un parc urbain dans la plaine Le Corbusier (phase 1).</p> <p>Montant des investissements : 84 000 € de maîtrise d'œuvre en 2023 sur les 3 870 000 € de l'opération totale.</p> <p>Début des travaux : deuxième semestre 2024.</p>	<p>Brigitte Jallet décrit le périmètre du projet. Elle explique que des habitants du secteur Rostand - Le Corbusier ont alerté la Ville sur des questions d'incivilités et de sécurité. Ce quartier a aussi vieilli.</p> <p>Un bureau d'étude a réalisé un diagnostic, en concertation avec les différents acteurs du territoire au travers de questionnaires, de stands,.. Il a proposé des orientations et établi un plan guide. L'objectif est de sécuriser et de végétaliser les différents espaces. Le projet prévoit la création d'un parc urbain sur la plaine Le Corbusier. Ces travaux sont la continuité de ceux déjà engagés au centre-ville. Les bassins seront supprimés mais la présence de l'eau conservée au travers de jeux d'eau pour les enfants. La place de la Commune sera végétalisée à l'Ouest afin d'apporter de la fraîcheur aux façades. Un espace pour des animations sera conservé au droit de la Médiathèque. Les voies seront rendues aux piétons et vélos. La fermeture des porches la nuit ou leur transformation en locaux poussettes et vélos pourrait être envisagée. Un travail de végétalisation sera mené ainsi que sur les squares existants. L'allée Jean Rostand pourrait être rendue à la copropriété. L'allée Georges Brassens serait limitée aux résidents.</p> <p>Le jardin de 4 Œufs comptera un vrai square, des jardins privatifs pour les immeubles ainsi qu'une terrasse pour le foyer Chavaneau. Un concours désignera un maître d'œuvre.</p> <p>Madame le Maire précise que les travaux débuteront en 2024 par la création du parc urbain Le Corbusier, viendra ensuite l'aménagement des squares J.Rostand et G.Brassens. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2027.</p>
--	--	---	--

		<p>La redéfinition du site du Petit Bois : Montant des travaux : 5 000 000 €. 85 000 € en 2023. Calendrier des travaux : début 2024 pour le premier secteur.</p>	<p>Madame le Maire indique que l'objectif est de transformer ce lieu en une base de loisirs, sportive et culturelle où les déplacements doux seront favorisés. Actuellement, les espaces sont désorganisés.</p> <p>Les stationnements seront regroupés notamment, au Nord du site, sur le parking principal accessible par l'avenue de Verdun. Des places de parking seront conservées à proximité de la piscine.</p> <p>Le souhait est de végétaliser et de favoriser la pratique libre du sport. Des tables de pique-nique seront installées et une halle pourrait accueillir des événements.</p> <p>Des liaisons piétonnes et cycles seront créées avec le reste du quartier en direction du Bois de Coquille et de la Loire. La première phase des travaux concernera les abords des équipements existants. Les travaux se dérouleront sur plusieurs années, ils débuteront en 2024 pour se poursuivre jusqu'en 2027. Le choix du maître d'œuvre s'effectuera cette année.</p>
		<p>L'inauguration de l'extension du parc des Longues Allées Le samedi 1 avril 2023 à 11h00, en présence d'associations Élaboration du programme des animations en cours.</p>	<p>F Fradin indique que les travaux sont terminés. Des animations sont prévues de 10h à 18h avec des stands, une exposition de photographies et la présence d'associations.</p>
		<p>L'installation de panneaux pédagogiques sur la biodiversité dans l'extension du parc des Longues Allées : -5 panneaux thématiques : - les vergers - les abeilles - la forêt - les îlots de senescence : arbres morts - l'éco-paturage - 2 panneaux pour valoriser les arbres La mise à jour du plan du parc. Budget : 9 943 €.</p>	

	<p>2023, année d'évènements liés à la biodiversité :</p> <p>Un évènement par mois.</p> <p>La plantation d'une micro forêt, création d'un comité biodiversité, renouvellement de l'opération « Je plante un arbre », inauguration du parc des Longues Allées, Embellissons notre ville, 24 heures de la biodiversité, Urb'Braye festival d'arts de rue, jardins éphémères, exposition chrysanthèmes, inauguration du parvis de la salle des Fêtes...</p>	
	<p>La requalification de la RD 960 :</p> <p>La requalification par tranche sur la commune.</p> <p>Montant de l'étude menée en 2023 : 100 000 €.</p> <p>Une première tranche pour 2025 : tronçon rue de la Mairie – rue de la Gare.</p> <p>Montant global estimé du projet : 13 000 000€.</p> <p>Travaux réalisés par Orléans Métropole.</p>	<p>F Fradin précise que cette requalification est demandée à Orléans Métropole depuis plusieurs années. Une étude sera menée en 2023 sur l'intégralité de la voie entre Orléans et Mardié.</p> <p>La requalification comptera six ou sept tranches. Une première tranche de travaux est prévue en 2025 sur le tronçon situé entre la rue de la Mairie et la rue de la Gare. Ce projet comprendra : l'enfouissement des réseaux, des stationnements, des plantations et l'intégration de pistes cyclables en site propre.</p> <p>La Ville continue de demander la réalisation d'une deuxième tranche de travaux auprès de la Métropole.</p>
	<p>L'étude de circulation du centre-ville :</p> <p>Dans le cadre du projet de requalification de la rue Jean Zay qui interroge son sens de circulation et la volonté d'intégrer des cheminements cyclables.</p> <p>Étude 2023 intégrée dans l'étude de la RD 960.</p> <p>Réalisation : Orléans Métropole.</p>	<p>F Fradin indique que cette étude permettra de questionner le sens de circulation et la mise en sens unique possible de certains axes.</p>

Questions diverses

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Réponses
	Avenue du Capitaine Jean : vitesse des véhicules	Un riverain fait part de son inquiétude au sujet de la vitesse de certains véhicules sur l'avenue. Il estime très efficaces les aménagements réalisés sur le boulevard Kennedy au niveau du «village de France». Des aménagements pour apaiser la vitesse sont-ils prévus ? La réfection du tapis a permis d'atténuer le bruit mais n'a pas la vitesse des véhicules et des motos.	Madame le Maire rappelle que la Ville demande, depuis des années, à Orléans Métropole la requalification des deux routes départementales qui traversent la commune. Ces voies sont des axes structurants. La compétence voirie est transférée à la Métropole. La requalification de cet axe n'est pas prévue actuellement, la Ville ne peut réaliser que de « petits aménagements ». A titre informatif, une enveloppe de 1,3 millions d'euros est disponible pour la réfection des voiries, trottoirs et éclairage. Ce qui est vraiment peu quand on sait que 13 millions d'euros sont nécessaires pour la requalification de la RD 960. La Ville entend la demande d'aménagement.
	Avenue du Capitaine Jean portion entre rond point du Pont Bordeau et la voie ferrée	L'aménagement de cette portion de l'avenue est-il envisagé ?	La demande est formulée auprès d'Orléans Métropole.
	Avenue du Capitaine Jean	Un riverain signale qu'il n'y aucune poubelle sur cette avenue. Peut-on en installer ?	La demande est prise en compte.
	Avenue du Capitaine Jean carrefour avec la le boulevard M Stuart	Le panneau interdisant de « tourner à gauche » est trop éloigné du carrefour et peu respecté, pourrait-il être rapproché ?	La demande est prise en compte.
	Rond-point du Pont Bordeau	Une riveraine souhaite savoir si la sécurisation du rond-point sera poursuivie suite à l'accident mortel du jeune cycliste ?	B Jallet indique qu'un ralentisseur a été installé rue Gay Lussac pour ralentir les véhicules en provenance de cette avenue. Les autres débouchés de voies sur ce rond-point pourront être également aménagés.

91 avenue Charles Péguy : projet immobilier	<p>Une riveraine souhaite savoir où sortiront les véhicules de cette résidence ?</p> <p>Un membre du bureau indique que le projet immobilier situé à l'arrière du Clos du Têtard, aura sa sortie également sur l'avenue.</p>	B Jallet précise que c'est une résidence de 78 logements de standing et non du logement social, les véhicules sortiront sur l'avenue. Orléans Métropole réalisera des aménagements. Madame le Maire complète en indiquant que la Ville est en attente des propositions d'aménagement d'Orléans Métropole.
Avenue Charles Péguy : projets immobiliers	<p>Une riveraine fait part de son inquiétude, au regard du nombre de logements réalisés, quant au stationnement de véhicules sur les trottoirs, elle fait référence aux véhicules de l'ancien concessionnaire qui y stationnaient.</p>	<p>B Jallet rappelle l'obligation de création d'une place de stationnement par logement dans le périmètre des 500 mètres du tramway. Les logements réalisés sont des petits logements. Le nombre de places total sera d'un peu plus d'une place de stationnement par logement.</p> <p>Madame le Maire estime que ce n'est pas satisfaisant, c'est pourquoi la Ville demande la requalification de cet axe à la Métropole en raison de ce type de projet. La requalification permettra de répondre aux besoins de stationnement, de réaliser des pistes cyclable et des trottoirs.</p>
Projets immobiliers	<p>Une riveraine souhaite savoir quels sont les pouvoirs du Maire pour limiter le nombre de constructions.</p>	<p>Madame le Maire rappelle que le droit à la propriété privée est un droit fondamental en France. La Ville se retrouve face à des promoteurs en mesure de proposer des sommes 25 à 30% plus élevées que le marché. La Ville ne peut tout acquérir, il faut qu'il y ait un intérêt général pour qu'elle achète. De plus, les promoteur connaissent très bien les règles d'urbanisation au travers du PLUm. La Ville impose des contraintes supplémentaires dans le PLUm, comme par exemple la préservation des cœurs d'îlots, elle impose également des pourcentages de pleine terre (60%). La Ville réfléchit également pour limiter les hauteurs de construction.</p> <p>L'intérêt général a été motivé lorsque les terrains de Malvoisine ont été préemptés, permettant l'extension du parc des Longues Allées. Il en est de même pour le site de Miramion. On ne peut</p>

			pas le faire partout et c'est une bataille avec les promoteurs. Brigitte Jallet complète en indiquant que la Ville négocie en amont des projets avec les promoteurs.
	Projets immobiliers avenue Charles Péguy :	Un habitant souhaite savoir si les diamètres des canalisations seront suffisantes au regard du nombre de nouveaux habitants. Les parkings souterrains seront-ils ventilés ?	Les réponses sont affirmatives aux deux questions posées.
	14 rue de Verville : projet immobilier	Un résident explique que les habitants des résidences « Le Parc de Verville » et « Résidence Verville » qui s'opposent au projet ont adressé une pétition de 80 signatures à la Ville, au sujet du projet immobilier qui viendra remplacer la longère vendue au promoteur France Loire. Ils jugent le nombre de places de stationnement insuffisant et une sortie non sécurisée sur la rue. Leurs recours ont été rejetés par le tribunal, ils risquent même des poursuites de la part du promoteur. Il souhaite savoir où en est le projet.	B Jallet explique que les pétitionnaires ont été reçus en Mairie. Le projet prévoit la construction d'un petit collectif de 12 logements sur trois étages. Un contact a été repris avec France Loire, le nombre de places de stationnement n'a pas pu être modifié. La Ville a répondu aux pétitionnaires. Le permis de construire est délivré, il faudra compter environ un an avant le début des travaux.
	Projets immobiliers avenue Charles Péguy :	Une habitante, d'une des trois maisons entourées des projets immobiliers, fait part de son amertume quant au nombre de logements réalisés, au nombre d'entrées et sorties de véhicules que cela va représenter sur l'avenue, aux aménagements qui seront nécessaires. Il semblerait que la Ville aurait vendu une parcelle de terrain pour le second projet, est-ce vrai ?	B Jallet indique que c'est la bailleur qui a vendu une bande de terrain au promoteur. Elle explique que ce projet a été une réelle surprise pour la Ville. Elle précise que la Ville a déjà été attaquée en justice par des particuliers qui souhaitaient vendre des terrains pour des raisons financières alors que le PLUm ne le permettait pas. Madame le Maire rappelle que la Ville ne peut pas refuser un permis de construire s'il est conforme au PLUm. La Ville ne souhaitait pas ces projets. Quand elle maîtrise le foncier, comme pour l'écoquartier du Hameau en centre-ville, alors elle peut intervenir sur un projet. Elle essaye de faire barrage à des projets. La métropole d'Orléans attire de nouveaux habitants qu'il faut loger. Il nous est demandé de densifier pour éviter l'étalement urbain. La Ville protège des secteurs comme au travers de la création de la Zone Agricole Protégée, des zones sont préservées en termes de biodiversité au travers

			des trames « bleues » et « vertes », la superficie du parc des Longues Allées a été doublée. La Ville s'engage également au travers du label « territoire engagé pour la nature », elle souhaite un équilibre entre les constructions et les espaces verts.
	Parking Auchan	Un riverain souhaite savoir si le parking du supermarché sera végétalisé ?	F Fradin indique que le parking est privé. Il explique que si les fosses accueillant les arbres sont trop petites, ces derniers ne peuvent se développer pleinement.
	Rue Jean Zay	Une habitante indique que les places de stationnement sur la rue ne sont pas assez larges, les véhicules empiètent sur le trottoir.	Madame le Maire indique que la remarque sera prise en compte dans le cadre de l'étude réalisée par Orléans Métropole. L'étude de circulation qui sera menée sur la rue permettra de poser l'ensemble des éléments : stationnements, circulation des piétons et des cycles. Les riverains seront aussi concertés. Une première phase de travaux est prévue pour 2024, puis 2025.
	Projet Echarbeau	Une riveraine souhaite savoir s'il y aura un débouché sur la rue Jean Zay.	B Jallet précise que le projet est situé entre les rues Jean Zay et Jean Jaurès, en cœur d'îlot. Il fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permet de protéger et de mener une réflexion d'ensemble dans ce secteur. Des liaisons douces piétons et vélos seront dessinées. Les dessertes pour les véhicules se feront rue Jean Zay et rue de Verville. Une résidence services pour les seniors et une résidence jeunes actifs seront réalisées avec une volonté de mixité et de créer des interactions entre les générations dans un environnement partagé (béguinage). Des logements en accession à la propriété de types T4- T5 seront construits pour accueillir des familles. La TVA, plus basse dans ce quartier prioritaire, permettra

			l'accession sociale à la propriété Des opérateurs travaillent sur le projet, la Ville maîtrise une partie des terrains.
	Projet Echarbeau	Y aura-t-il des espace verts dans ce projet ?	B Jallet précise que des espaces verts seront préservés au cœur du projet pour maintenir de la fraîcheur. 40 % de la superficie est constructible, le reste sera maintenu en pleine terre.
	Projet Echarbeau	Une riveraine du projet de la Ruche se questionne au sujet des liaisons douces prévues, car au regard du projet, une des liaisons traverse son jardin...	B Jallet rassure la riveraine en lui précisant que rien ne l'oblige à vendre une partie de son jardin. Elle précise que les projets évoluent. Il faudra que celui-ci convienne à la Ville. Des éléments restent à fixer notamment en terme de foncier. La Ville possède la moitié des terrains.
	Avenue de la Paix	Un plateau surélevé est-il envisagé sur cette avenue au niveau du passage protégé ?	F Fradin indique qu'un plateau sera réalisé par Orléans Métropole en 2024.
	Rue du Pont Bordeaux	Des véhicules se garent parfois sur les trottoirs et les pistes cyclables devant l'école.	Madame le Maire invite les riverains à contacter la Police municipale et ne pas hésiter à déposer une main courante qui permet aussi un lien vers la Police nationale.
	Rue du Pont Bordeaux : résidence Kennedy	Des véhicules stationnent sur les trottoirs et même parfois devant le portail de sortie de la résidence.	Madame le Maire invite également les riverains à appeler la Police municipale. Il faut faire remonter l'ensemble des faits (trafics,...). Ces éléments sont transmis à la Police nationale. Les signalements des habitants sont importants. La mise en place de la caméra permettra la verbalisation de véhicules.
	Rue du Pont Bordeaux : côté commerces	Un habitant fait part d'un manque de places de parking, ce qui génère du stationnement sur les trottoirs. La matérialisation de nouvelles places serait nécessaire. Est-ce que la Police municipale procède à des verbalisations ?	Madame le Maire explique que certains automobilistes se moquent des verbalisations. La Police a dressé en deux mois : 35 procès verbaux pour le stationnement et 13 procès verbaux concernant le code de la route pour la

			<p>rue du Pont Bordeau et 76 procès verbaux pour le stationnement et 49 procès verbaux concernant le code de la route pour la rue Jean Zay.</p>
	Rue du Pont Bordeau : venelle à entretenir	<p>La venelle située à proximité de l'ancien cabinet médical serait à entretenir.</p> <p>Un habitant précise que l'entretien des venelles a été signalé dans le cadre du groupe « piétons-vélos ». Un dossier complet avec des photos a été remis à Madame Jallet.</p>	<p>La demande est prise en compte.</p> <p>Madame le Maire indique que l'élaboration d'un plan de circulation pour les piétons et les vélos doit rendre ces cheminements et venelles accessibles. Cela sera l'occasion d'alerter les propriétaires sur l'entretien des haies.</p>
	Projet Echarbeau	<p>Une habitante déplore que le sujet soit abordé en fin de réunion, alors qu'il est au cœur du quartier... Le béton imperméabilise les sols, où vont s'écouler les eaux pluviales ? Des immeubles ou des maisons sont-ils prévus ?</p> <p>Par ailleurs, les riverains n'ont pas été concertés pour la mise en sens unique de la rue de Verville...</p>	<p>Madame le Maire rappelle que rien n'est décidé.</p> <p>F Fradin indique que les riverains de la rue de Verville ont été concertés et les aménagements décidés avec eux.</p>
	Projet Echarbeau	<p>Ce projet va amener de nouveaux habitants avec des enfants. Les équipements publics vont-ils suffire pour accueillir cette progression ?</p>	<p>Madame le Maire indique que la ville occupe la 19^{ème} place dans la métropole en terme de développement de la ville et compte 100 habitants supplémentaires par an. Les groupes scolaires Louis Gallouédec et Jean Zay sont en capacité d'accueillir de nouveaux élèves. Une surélévation d'un étage est possible pour l'école A Frank. L'école Courtil Loison peut, en raison du foncier disponible à proximité, être agrandie.</p>
	Ville	<p>Pénurie de médecins généralistes.</p>	<p>Madame le Maire rappelle que la création de la Maison des Longues Allées en 2018 a permis de stabiliser le nombre de praticiens sur la commune. En 2021, de nouveaux médecins sont partis à la retraite. La Ville a alerté l'ARS et le président de la Région Centre-Val de Loire de cette situation. Un arrêté ministériel a classé Saint-Jean de Braye en zone «complémentaire» et non «prioritaire», toutes les villes de la métropole ne sont pas classées de la même façon, il existe donc une concurrence entre les communes. Elle souhaiterait la promulgation d'une Loi qui obligerait les jeunes médecins à s'installer dans les déserts médicaux. La Ville, après des recours</p>

			<p>auprès de différents Ministres, restés sans réponses, a décidé d'attaquer cet arrêté au tribunal. La Ville ira au bout de cette démarche.</p> <p>La Ville, qui a adhéré au dispositif GIP Pro Santé porté par la Région, va travailler sur la création d'un « centre de santé » permettant l'installation de médecins salariés par la Région. La Ville prendra financièrement à sa charge l'aménagement des locaux, un secrétariat et la mise à disposition d'un logement permettant l'installation de futurs médecins.</p> <p>La Ville a bon espoir de mettre ces locaux à disposition pour septembre 2023 afin d'accueillir un médecin (trois au maximum). La Ville a fait ce choix pour pallier l'urgence de la situation et ne pas rester sans rien faire.</p>
	Passeport – Carte d'identité	Un habitant signale les délais très longs pour obtenir un rendez-vous pour l'établissement d'un passeport ou d'une pièce d'identité.	Madame le Maire indique que de nouveaux créneaux seront bientôt disponibles.
	Collecte des «encombrants»	Un riverain regrette que ce service de collecte soit désormais payant.	